Votre mot de passe semble compromis. Modifier votre mot de passe

Dans le Val d'Oise, la clinique Claude Bernard bataille pour récupérer son activité de chirurgie digestive

PAR LÉA PETIT SCALOGNA - PUBLIÉ LE 13/03/2026

0 RÉACTIONS COMMENTER

Article réservé aux abonnés

Privée depuis plus d'un an de son autorisation de chirurgie digestive complexe, la clinique Claude Bernard d'Ermont (Val d'Oise) espère la récupérer lors d'une nouvelle procédure ouverte par l'ARS Île-de-France. Au combat, deux chirurgiens de l'établissement dénoncent une décision initiale « dogmatique » qui met à mal selon eux l'accès aux soins.

Crédit photo : Syspeo/SIPA

Depuis plus d'un an, le Dr Jean-François Damour, angiologue libéral de la clinique Claude Bernard d'Ermont, dans le Val-d'Oise, en a fait un combat personnel : son établissement doit à tout prix retrouver son autorisation de chirurgie digestive complexe, perdue début 2025. C'est selon lui, une question de *« logique dans un contexte de pénurie d'offre de soins car ne pas obtenir cette autorisation va augmenter mécaniquement le délai de prise en charge des patients »*, explique le spécialiste au *Quotidien.*

Depuis la réforme des autorisations sanitaires entrée en vigueur au 1er juin 2023, les établissements doivent candidater pour conserver la possibilité de pratiquer certains types de chirurgie en respectant toute une série de nouveaux critères de seuil, d'organisation et de pratiques.

La clinique Claude Bernard, appartenant au groupe Ramsay Santé, a rempli une première fois son dossier en 2024 pour la chirurgie oncologique de type A, du colon et de type B, pour l'estomac et le rectum. Un indispensable pour le Dr Antoine Khayat, qui est arrivé il y a dix ans dans la clinique. *« Nous étions très confiants car nous réalisons des seuils élevés d'opération pour ces organes bien spécifiques et nous produisons des recommandations à propos de la chirurgie du rectum »*, indique le spécialiste, qui partage le combat du Dr Damour.

Une première décision « ubuesque »

Surprise pour les médecins, l'autorisation de chirurgie digestive complexe n'a été délivrée qu'aux quatre hôpitaux publics du secteur. *« L'ARS a justifié sa décision en nous disant qu'il nous manquait notamment un service de réanimation, alors que nous y avons très peu recours. Nous nous sommes offusqués de cette décision ubuesque que nous jugeons autoritaire »*, s'agace le Dr Khayat. Le Dr Damour s'accorde lui aussi à penser qu'il s'agit d'une *« décision dogmatique qui nuit aux patients et au système de santé dans son ensemble »*.

En septembre 2025, une nouvelle autorisation est ouverte par l'ARS en plus des quatre déjà accordées au public. La clinique candidate à nouveau. *« Nous avons peaufiné notre dossier, qui est solide et complet, et nous nous sommes dotés d'un partenariat par voie de convention avec l'hôpital Cochin (AP-HP),* détaille le Dr Khayat. *Notre concurrente, une autre clinique privée, a également postulé. »*

À LIRE AUSSI

Cancer du rectum : pour le Dr Jérôme Loriau (chirurgie digestive), le « watch and wait » arrive à maturité

Les dossiers ont été étudiés le 19 février. Très vite, les élus du Val-d'Oise sont montés au créneau. Patrice Robin, maire de Villaines-sous-Bois et président de l'union des maires du Val d'Oise, a écrit une lettre le 24 février à la ministre de la Santé Stéphanie Rist favorable à la clinique d'Ermont. Selon l'élu, refuser une fois de plus d'accorder l'autorisation à Claude Bernard *« présente (…) plusieurs risques majeurs, alors que nous sommes dans un département déjà fortement touché par le phénomène de désert médical.* [Cette décision] *engendrerait un déséquilibre, voire une discrimination difficilement acceptable, quant à l'offre départementale de chirurgie oncologique digestive, alors même que la Clinique Claude Bernard en est aujourd'hui le principal opérateur ».* Selon les données transmises par les deux médecins, la clinique réalise un volume équivalent de celui des hôpitaux voisins d'Argenteuil et d'Eaubonne réunis, lesquels ayant tous deux obtenu le sésame. C'est, selon eux, un argument de poids en leur faveur.

Des règles plus exigeantes avec la réforme

Les médecins devraient être rapidement fixés, l'ARS Ile-de-France indiquant au *Quotidien* que sa décision ne saurait tarder, probablement en *« début de semaine prochaine ».*

Depuis la réforme de 2023, les nouvelles autorisations de chirurgie *« sont assorties de conditions plus exigeantes en matière de qualification des équipes, d'équipements, de traçabilité des pratiques et de suivi qualité,* ont communiqué les ARS en 2025. *Elles reposent sur la déclaration de pratiques thérapeutiques spécifiques (PTS, c'est-à-dire de spécialités chirurgicales), adaptées aux compétences effectives des équipes médicales. »* Les ARS l'affirment : en chirurgie adulte, *« le secteur interventionnel (c'est-à-dire le bloc opératoire) est désormais soumis à un encadrement très spécifique : sa composition, ses moyens, son organisation interne et les modalités d'accès sont formellement définis ».*

Le Dr Khayat aurait bien du mal à accepter un nouveau refus de la tutelle. *« Il y a encore un mince espoir, nous devons y croire,* conclut le spécialiste, *mais je ne comprendrais pas que l'ARS prenne la décision de casser quelque chose qui fonctionne. »* Verdict dans quelques jours.

0 RÉACTIONS **COMMENTER**

ARS Chirurgie Ile-de-France- CliniquePrivée

Source : lequotidiendumedecin.fr

Contenus partenaires

Avec Krys Audition

Perte auditive : une prise en charge adaptée

Contenus partenaires